



A.R.E.L.A. BRETAGNE
(Association Régionale des Enseignants de Langues Anciennes en Bretagne)
Lycée de Kerichen, Rue Prince-de-Joinville, BP 82517
29225 BREST CEDEX 2

Brest, le 15 juin 2015

Benoît JEANJEAN
Vice-Président de l'ARELA BRETAGNE
Professeur de latin à l'Université de Bretagne Occidentale (Brest)
Faculté Victor Segalen, 20 Rue Duquesne CS 93837
29238 BREST cedex 3
Mail : benoit.jeanjean@univ-brest.fr

Lettre ouverte à Messieurs François Hollande, Président de la République,
Manuel Valls, 1^{er} ministre,
et Madame Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation Nationale, de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
sur la place des langues anciennes dans la réforme du collège

**Les langues anciennes peuvent-elles contribuer au sauvetage de l'école de la
République ?
Une équation pédagogique**

Il faut se rendre à l'évidence. Malgré les nombreuses demandes de clarification sur la place du latin et du grec dans la réforme du collège, les langues et cultures de l'Antiquité semblent bien y être réduites à de simples compléments de formation permettant un « saupoudrage »¹ culturel et linguistique... Et pourtant, à entendre le discours officiel du gouvernement et les petits gestes concédés par la ministre face aux inquiétudes manifestées par les associations d'enseignants de langues anciennes, on pourrait croire que les politiques ont compris l'importance de la question. En effet, Madame Vallaud-Belkacem ne cesse de dire que, grâce au dispositif imaginé par les conseillers de la rue de Grenelle, tous les élèves pourront bénéficier des bienfaits de ces langues au collège, et non plus les 20% de « privilégiés » qui suivent aujourd'hui l'option latin. Mais cette affirmation est spécieuse : le contenu du cours de langues et cultures de l'Antiquité sera désormais éclaté entre, d'une part, le programme de français², et, d'autre part, un éventuel EPI (Enseignement pratique Interdisciplinaire) et un enseignement de complément dont le financement reste imprécis et

¹ La ministre a utilisé le mot, à propos des langues anciennes, le 3 juin dernier, au Sénat, lors de son audition devant la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication. Lire le compte-rendu de l'audition à l'adresse suivante : <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20150601/cult.html#toc3>.

² *Le collège en 2016, faire réussir tous les élèves, Questions/Réponses*, sur le site Eduscol, p. 20 et 23 : <http://eduscol.education.fr/>

incertain³. De son côté, dans un courrier du 12 mai en réponse à la lettre ouverte adressée aux académiciens par l'ARELA Bretagne⁴, le chef de cabinet du Président de la République a déclaré que, pour le chef de l'État, les langues anciennes constituaient « un élément essentiel » « des savoirs fondamentaux indispensables à la réussite des élèves ».

Je ne peux que me ranger à cet avis, mais il faut bien reconnaître qu'il y a loin entre ces mots et le statut effectif des langues anciennes dans la nouvelle réforme. De là à penser que ces déclarations officielles ne sont pas sincères, il n'y a qu'un pas... Il faut donc lever tout malentendu face à cette apparente contradiction et je pose ici publiquement la question à ceux qui nous gouvernent :

Messieurs Hollande et Valls, Madame Vallaud-Belkacem pensent-ils que le latin et le grec sont essentiels dans notre culture et dans notre société ? Si non, il faut qu'ils s'en expliquent. Si oui, pensent-ils vraiment qu'ils constituent « un élément essentiel » dans la réussite des élèves au sein de l'école de la République ? Si non, qu'ils aillent jusqu'au bout de leur logique et proposent de les supprimer totalement du collège, de les limiter à une option confidentielle au lycée et de les confiner, dans quelques rares universités, au rang des langues sémitiques de l'Antiquité, akkadien, araméen, syriaque... Si oui, qu'ils reconsidèrent le sort réservé aux langues anciennes dans la réforme du collège et leur accordent la place qu'elles méritent au regard de leur importance historique, culturelle, linguistique, pédagogique et politique.

En quoi le latin et le grec sont-ils nécessaires ?

Le constat qui justifie une réforme de notre système éducatif (et pas seulement du collège) et qui fait l'objet d'un large consensus est le suivant : « *en compréhension de l'écrit, en mathématiques, en histoire-éducation civique, en langues vivantes, [...], les élèves qui ne maîtrisent pas les compétences de base sont de plus en plus nombreux* »⁵. Il est donc urgent de mobiliser l'ensemble des leviers susceptibles d'apporter une amélioration réelle de la situation actuelle.

Mais d'où vient que nos enfants sont de moins en moins compétents dans la maîtrise de l'écrit ? De la faillite de l'enseignement du français à l'école ! Il faut le dire tout net : l'école de la République est en échec dans la transmission du français écrit. Cet échec est patent

³ Voir mon analyse de l'affirmation de Madame Vallaud-Belkacem sur le fait que, dans la réforme, on pourra faire autant de latin et de grec qu'actuellement, sur le site Cyrano.net : <http://www.cyrano.net/politique-societe/latin-grec-au-college-luxe-privileges-enjeu-national-3824/>

⁴ <http://www.letelegramme.fr/bretagne/education/lettre-ouverte-avec-le-latin-et-le-grec-c-est-le-francais-qu-on-assassine-10-05-2015-10621824.php>

⁵ Lettre de Madame la Ministre de l'Education Nationale, en date du 17 avril 2015 et présentant l'esprit de la réforme du collège.

puisque à l'université et en classes préparatoires littéraires, on en est arrivé aujourd'hui à introduire des modules d'orthographe et de grammaire reprenant les notions élémentaires des programmes de français... de collège ! Cela se passe de commentaire ! Or, on sait, par expérience, que l'apprentissage des langues anciennes constitue un levier incomparable pour la compréhension et la maîtrise du français. Apprendre les principes du latin ou du grec permet un jeu de comparaison et des allers-retours entre deux systèmes linguistiques différents et pourtant dépendants l'un de l'autre. Cette mise en perspective permet l'éveil, chez les élèves, d'une conscience linguistique : grâce à la confrontation avec les langues anciennes, la langue maternelle n'est plus sentie comme une accumulation de règles arbitraires, mais comme un système cohérent et logique, malgré sa complexité. L'apport d'un tel enseignement sur la maîtrise du français écrit, du vocabulaire et de l'orthographe est bien connu et les langues anciennes ont une utilité incontestable dans l'apprentissage du français.

De plus, cette relation étroite et quasi génétique entre les langues anciennes et le français a une conséquence politique majeure : si on réduit l'enseignement du latin à une peau de chagrin, on fragilise inévitablement le français, et si on fragilise le français, on met en péril notre identité commune et on favorise les replis identitaires et le communautarisme qui gangrènent notre unité nationale. Les langues anciennes ont donc une incontestable utilité sociale et politique.

J'irai plus loin. Le ministère déplore que de trop nombreux élèves ne maîtrisent pas les compétences de base en langues vivantes. Mais la solution qu'il propose n'est, malheureusement, qu'un aménagement cosmétique. Qu'on commence la seconde langue un an plus tôt ou plus tard ne change rien à l'affaire quand on sait que, pendant une heure de langue à 28 élèves, chaque élève dispose d'un temps de parole qui ne dépasse guère les deux minutes... en supposant que l'enseignant ne parle pas ! Là encore, la pratique préalable du latin et la conscience linguistique qui en découle peuvent jouer un rôle décisif d'accélérateur dans l'apprentissage des langues vivantes qui en sont toutes peu ou prou issues. Les langues anciennes ont donc aussi une utilité pédagogique incontestable dans l'apprentissage et la compréhension des langues vivantes européennes.

Enfin, je rappellerai que les cours de latin et de grec ne se limitent pas au seul apprentissage de la langue, mais étendent leur champ d'enseignement à la littérature, à la culture et à l'histoire de l'Antiquité et qu'ils établissent en permanence des passerelles entre le monde contemporain et les mondes anciens. Ainsi, ils permettent d'aborder de façon dépassionnée la question du civisme, de la religion, de la démocratie, du droit des femmes, de l'impérialisme, *et cetera...* et contribuent à la formation de l'esprit critique, de l'esprit

d'analyse et de l'esprit de synthèse, supports de toute réflexion libre. Les langues anciennes sont donc particulièrement appropriées pour remédier, à leur niveau, au déficit de compétences de bases de tant d'élèves « *en compréhension de l'écrit, en mathématiques, en histoire-éducation civique, en langues vivantes* ». Est-il nécessaire de poursuivre encore la démonstration ? Alors pourquoi sont-elles ainsi déclassées par la réforme annoncée du collège, comme par la plupart des politiques éducatives menées depuis vingt ans ? Mesdames et Messieurs les politiques, je vous pose simplement la question.

Comment faire contribuer le latin à la réussite de tous les élèves

Après cette démonstration de principe, je propose deux solutions concrètes. Puisqu'il est établi que les langues anciennes sont utiles, socialement, politiquement et pédagogiquement et qu'elles répondent parfaitement au défi que doit relever notre système éducatif, je propose que le gouvernement revienne sur la réforme du collège et la repense en les rétablissant à une place digne de leur utilité.

1. Plutôt que de faire commencer une seconde langue vivante à tous les élèves dès la 5^{ème}, il serait légitime et parfaitement efficace de proposer à tous un enseignement obligatoire (et par conséquent financé) de deux heures hebdomadaires de latin en 5^{ème} et de ne commencer qu'en 4^{ème} la seconde langue vivante dont l'apprentissage serait facilité par la conscience linguistique éveillée grâce à la confrontation avec le latin. Quant aux langues anciennes, les élèves qui souhaitent les poursuivre pourraient le faire sous la forme actuelle des options de latin et de grec en 4^{ème} et en 3^{ème}.

2. La continuité de l'enseignement des langues anciennes entre le collège et le lycée ne sera possible que si le statut même de ces dernières est renforcé et à nouveau légitimé aux yeux des élèves et de leurs familles. Je propose donc de rendre une langue ancienne obligatoire dans le cadre de la section L - ou d'une refonte de celle-ci dans le cadre d'une section S, option « lettres » -, destinée à donner aux lycéens qui s'y engagent une véritable formation littéraire.

Avec quels enseignants assurer ces cours de langues anciennes ?

Naturellement, pour mettre en œuvre le levier des langues anciennes dans la réforme du collège, il faut former des enseignants capables de les transmettre et de les faire aimer. C'est donc tout naturellement qu'on demandera aux enseignants de Lettres classiques (formés à la pratique du grec, du latin et du français à l'université) de contribuer au redressement du collège. Or il faut bien reconnaître que vingt années de mépris des politiques éducatives à

l'égard des langues anciennes ont presque réussi à mettre à mort, en France, la formation universitaire en Lettres classiques. Rien de plus simple à comprendre. Jusqu'à présent, le latin est bien présent au niveau du collège (20% d'une classe d'âge, ce n'est pas rien !). Mais au lycée, latin et grec sont réduits au statut d'options facultatives de seconde zone, sans incidence sur l'orientation et permettant tout au plus d'engranger quelques points supplémentaires au bac. Ils ne sont donc plus suivis que par environ 5% d'une classe d'âge avec une large majorité d'élèves de section S. Inutile de s'étonner ensuite devant les très faibles effectifs d'étudiants à s'inscrire dans les cursus universitaires de lettres classiques au sortir du lycée. Les politiques éducatives malthusiennes menées au lycée à l'égard des langues anciennes sont donc directement responsables de la fermeture des cursus de lettres classiques dans de très nombreuses universités françaises confrontées à un tarissement de leur recrutement. A titre d'exemple, il n'est pas évident de commencer un tel cursus quand on habite Vitré ou Fougères, puisqu'il faut aller soit à Paris, soit à Nantes, soit à Brest pour trouver une section de Lettres classiques.

Cette disparition progressive et presque programmée de ces études, a une double conséquence. *Primo*, et c'est paradoxal, on a du mal à maintenir aujourd'hui ces cursus à l'université, alors même qu'on peine à recruter les professeurs dont on a besoin pour assurer les cours de latin en collège et en lycée. *Secundo*, la faiblesse des effectifs dans les sections universitaires de Lettres classiques a entraîné leur effacement progressif dans la nomenclature ministérielle et dans les concours de recrutement de l'Education Nationale. Aujourd'hui, à l'université, il n'y a plus de mention ni de Lettres classiques, ni de Lettres modernes, mais une seule mention de Lettres, dans laquelle subsistent (mais pour combien de temps), des parcours classiques et modernes. De la même façon, pour le recrutement national des enseignants du secondaire, il n'y a plus, depuis trois ans, qu'un CAPES globalisé de Lettres dans lequel subsistent encore (mais pour combien de temps) des options classiques ou modernes, mais que l'on peut obtenir, dans l'option modernes, sans avoir jamais fait de latin... Nous tenons peut-être là la raison ultime du mépris incompréhensible de la réforme du collège à l'égard des langues anciennes : il n'est pas impossible que les gestionnaires des ressources humaines du ministère, constatant la difficulté croissante à recruter des enseignants qualifiés en latin et en grec, aient choisi de fondre leurs enseignements dans le vague des EPI pour en réduire le nombre et la nécessité, et se dispenser ainsi de résoudre cette crise du recrutement !

Si tel est bien le cas, on est effaré par l'irresponsabilité de ceux qui ont pu proposer une telle solution et évacuer ainsi du dispositif éducatif du collège un levier aussi légitime et aussi nécessaire que les langues anciennes. Il n'est pas encore trop tard pour inverser la vapeur et traiter sérieusement le statut du latin et du grec du collège à l'université, mais le temps est à présent compté. Le latin et le grec constituent bien un élément essentiel des savoirs fondamentaux indispensables à la réussite des élèves. Il se pourrait même qu'ils constituent l'inconnue de l'équation pédagogique actuelle ou, pour le dire autrement, le « chaînon manquant » de la réussite scolaire. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les politiques, la balle est dans votre camp et vous aurez à assumer vos choix devant la nation et devant l'Histoire.